Venezuela : plan du gouvernement met en péril la forêt d'Imataca

La forêt native de la Réserve forestière d'Imataca, située à la limite Est du pays et dotée de paysages époustouflants ainsi que d'une riche diversité biologique, joue un rôle fondamental dans la protection du sol et de l'eau – fleuves Yuruan, Cuyuni, Orinoco, Brazo Imataca, río Grande, Botanamo, Barima, Orocaima – et constitue également la réserve culturelle et sacrée des peuples autochtones.

Imataca s'étend sur 38 219 kilomètres carrés, dont plus de trois millions d'hectares – c'est-à-dire 80% de la surface totale – sont occupés par des forêts tropicales humides. Six mètres carrés sur dix se trouvent sous un régime légal de protection environnementale quel qu'il soit, mais dorénavant, tout le territoire en question serait régi par le nouveau Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation d'Imataca, élaboré par le ministère de l'Environnement.

Ledit plan, d'après les autorités, limite les activités minières à 11% de la surface totale tandis que le précédent décret de 1997 les limitait à 38% de la surface concernée. Mais les détracteurs de ce plan affirment qu'il véhicule la légalisation officielle des exploitations minières, autorisant la prospection, les forages d'exploration, l'exploitation, le traitement, la transformation et le transport de minerais métalliques et non métalliques dans une zone qui, en raison de son extrême fragilité écologique aussi bien que de sa très faible capacité de récupération en cas de nuisances, a été classée « forêt menacée d'extinction ». Alexander Luzardo, de l'Association de Sociologues, considère que cette nouvelle norme conteste « le droit de la société vénézuélienne à préserver à perpétuité ses forêts dans leurs conditions originelles ». La valeur de ce droit pour les générations à venir dépasse largement les bénéfices économiques immédiats que les forêts en question pourraient rapporter.

Sur le rapport final lui même concernant l'aménagement de la Réserve forestière d'Imataca, rédigé conjointement par l'Institut de zoologie tropicale de l'Université centrale du Venezuela et par le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles en décembre 2002, il est indiqué que « l'exploitation forestière et minière est à l'origine d'impacts sur le sol, sur l'hydrographie, sur le microclimat, sur la végétation, sur la faune, sur les communautés humaines et sur la diversité biologique en général ».

Par ailleurs, le lien eau-forêt est indivisible et la coupe d'arbres, inévitablement associée aux exploitations minières, interrompt l'écoulement continu d'eau, protection vitale à l'avenir de la vie sur la planète.

L'organisation écologiste Amigransa réclame au président Chavez le respect des engagements pris au cours de sa campagne électorale, lors de laquelle il a manifesté publiquement que, si pour extraire l'or il fallait en finir avec les forêts, alors ils garderaient les forêts. Cette organisation a présenté les items suivants :

1) Elle ratifie la vision globale du Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation de la Réserve forestière d'Imataca

2) Elle propose que le ministère de l’Environnement déclare une aire importante des forêts d’Imataca Parc national d’Imataca.

3) Elle sollicite que les exploitations minières soient exclues du Plan d’aménagement et de réglementation de l’utilisation de la Réserve forestière d’Imataca.

4) Elle sollicite qu’Imataca soit libérée des foyers miniers, que les aires abîmées par les exploitations minières soient récupérées, que les concessions et les contrats d’exploitation minière accordés à l’intérieur de la Réserver forestière d’Imataca soient résiliés, que l’octroi de nouvelles concessions ou d’infrastructures minières soit interdit à Imataca.

5) Elle sollicite l’interruption des activités d’exploitation forestière à Imataca.

6) Elle invite le ministère de l’Environnement à promouvoir, avec l’anticipation nécessaire, un large débat national où la participation interactive soit réelle.

7) Elle invite le gouvernement à conclure la Délimitation des habitats et des terres des peuples autochtones préalablement à tout aménagement ou utilisation des terres d’Imataca.

Le développement durable du pays doit être vu comme un tout et non pas comme une simple utilisation de ressources isolées, explique Amigransa, et elle s’interroge : « Nécessitons-nous, pour survivre, détruire aussi les forêts d’Imataca ? Ne devrait-on pas, plutôt, abandonner une fois pour toutes cette politique extractive et rentable à court terme, qui livrerait Imataca, à travers ce plan, à des exploitations forestière et minière sauvages ? La remise de ce territoire de près de 4 millions d’hectares à des entreprises nationales et transnationales d’exploitation forestière et minière mériterait un débat national plus large et participatif, comportant des analyses sur le développement que nous souhaitons, comment et où nous le souhaitons. »

Amigransa vous invite à adresser une lettre à la ministre de l'Environnement Ana Elisa Osorio afin de lui transmettre l'inquiétude suscitée par le Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation d' Imataca, élaboré par ledit ministèr. (http://www.wrm.org.uy/pedidos/octubre03.html)

Rédigé à partir de : « La reserva forestal de Imataca. Un bosque insustituible en peligro de desaparecer », déclaration de la Sociedad de Amigos en Defensa de la Gran Sabana-AMIGRANSA, 16 octobre 2003, envoyé par AMIGRANSA, adresse électronique : amigransa@cantv.net ; « Abrirán reserva a explotación minera », Humberto Márquez, IPS, publié par Tierra América, http://www.tierramerica.net/2003/1018/acentos.shtml